



Certification des produits à contenu recyclé : les consommateurs y gagnent !

Montréal, le 16 novembre 2010 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) accueille positivement l'annonce du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'élaborer un programme de certification pour les produits à contenu recyclé.

Engagé dans la promotion du développement durable et de la protection de l'environnement, le RNCREQ collabore avec plusieurs organisations pour qu'elles adoptent des politiques favorisant les choix de consommation responsable. Quant à eux, les conseils régionaux de l'environnement (CRE) incitent, accompagnent et soutiennent les acteurs socioéconomiques, les élus, les institutions et les entreprises de leur région afin qu'ils adoptent aussi ce type de politique, notamment à travers la campagne Défi Climat et la promotion de l'attestation ICI ON RECYCLE!.

Les CRE et le RNCREQ constatent, eux aussi, qu'il n'est pas simple de s'y retrouver lorsque l'on souhaite privilégier des produits à contenu recyclé. L'arrivée de la certification facilitera le choix des consommateurs et, par conséquent, l'adoption de politiques d'achat responsable. Elle représente en outre un outil additionnel pour contrer le « greenwashing ». Le RNCREQ espère que cette démarche de certification gouvernementale contribuera à l'augmentation globale du taux de récupération des matières résiduelles produites au Québec, et à leur utilisation dans les produits fabriqués ici. Il faut encourager la mise sur pied d'un marché local de recyclage et créer des usines de transformation plutôt qu'exporter nos matières résiduelles ailleurs. Ces mesures seront profitables autant pour l'économie par la création d'emplois que pour la protection de notre environnement.

Le RNCREQ émet toutefois une mise en garde. En effet, l'analyse des cycles de vie démontre que les meilleurs choix de consommation, dans une approche globale, ne sont pas toujours les produits à contenu recyclé. D'autres facteurs doivent être pris en compte dont la provenance, la toxicité, l'économie locale, les conditions de travail, le potentiel de recyclage et de réutilisation, etc.

Par ailleurs, dans une optique de consommation responsable, le RNCREQ réitère qu'il demeure essentiel de privilégier et d'encourager d'abord les mesures de réduction à la source, puis de réutilisation.

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. C'est une condition essentielle au développement durable.

Source :

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications

514 861-7022, poste 24

annemarie.gagnon@rncREQ.org